
Adresse des administrateurs du district de Montfort-la-Montagne (Ille-et-Vilaine) qui font passer le bordereau général des dons provenant des églises et félicitent la Convention sur ses heureux travaux, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Montfort-la-Montagne (Ille-et-Vilaine) qui font passer le bordereau général des dons provenant des églises et félicitent la Convention sur ses heureux travaux, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794).

In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 219-220;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29133_t1_0219_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

peuple de Paris, nous nous disputerons l'honneur de vous faire un rempart de nos corps. »

MIRIN (*secrét.*), MATIVET (*présid.*),
DUCHOY (*secrét.*).

14

La société populaire et révolutionnaire des sans-culottes de la commune de Montoire, district de Vendôme, félicite la Convention nationale sur le décret relatif aux hommes de couleur. Poursuivez vos sublimes travaux, dit-elle : les trônes chancellent, les tyrans tremblent, et la révolution française va bientôt devenir celle de tous les peuples.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montoire, 16 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Grâces immortelles vous soient rendues ! En restituant aux hommes de couleur la jouissance et l'exercice de leurs droits, vous avez consacré, par un hommage solennel, les grands principes de la justice et de l'humanité sacrée. Vous avez, par ce décret bienfaisant, accéléré la ruine entière des tyrans. Vous seuls étiez dignes de rendre la liberté à des hommes que l'avarice et l'atroce cupidité des Européens tenaient depuis si longtemps dans une servitude aussi flétrissante pour l'humanité qu'elle était profondément étudiée. Votre décret est le dernier coup de massue porté à la tyrannie. La raison, la philosophie le sollicitaient depuis longtemps; la liberté vient de le rendre. Puisse l'exemple des hommes de couleur des colonies françaises, rétablis dans leurs droits, dans leur dignité, faire naître dans les cœurs de leurs frères indignés du joug des autres tyrans de l'Europe, le feu sacré de la liberté ! Puisse-t-il leur inspirer cette énergie révolutionnaire, cette fierté républicaine dont la France donne aujourd'hui de si fortes leçons à l'univers et qui sont si nécessaires à la conservation de son indépendance ! Puissent tous les blancs, barbares et sans pitié, trouver dans le nouveau monde tous les malheurs que leur férocité a préparée aux infortunés Africains ! Puissent-ils, ces hommes devenus libres, creuser à leurs bourreaux un tombeau dans lequel ils engloutiront tous les tyrans et leurs vils satellites, tous ces maîtres inhumains qui les traitent avec plus d'atrocité que des bêtes de somme. Puisse enfin le génie de la liberté, planant sur toute la sphère du monde, venger d'une manière terrible l'homme avili, dégradé,

gémissant dans les fers honteux de l'esclavage des brigands couronnés, corrupteurs et corrompus ! C'est votre décret, c'est vous qui aurez préparé, avancé, opéré même cette heureuse régénération du globe; c'est à vous que les hommes de toutes les couleurs, de toutes les nations devront l'accomplissement de nos vœux; c'est vous qu'eux tous et que la postérité la plus reculée combleront des bénédictions éternelles. »

CHARLIER (*présid.*), FOURNIER (*secrét.*),
THOMAS (*secrét.*).

15

Les administrateurs du district de Montfort-la-Montagne, département d'Ille-et-Vilaine, font passer à la Convention nationale le bordereau général des argenteries, fers, cuivres, cloches, linges et autres effets provenant tant des églises que des biens d'émigrés de ce district. Ils félicitent la Convention sur ses heureux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Monfort-la-Montagne, s. d.] (2).

« Citoyen président,

Nous t'adressons le bordereau général des argenterie, fers, cuivres, cloches, linges et autres effets provenant tant des églises que des biens des émigrés de ce district. Nous t'invitons à en faire part à la Convention et à faire donner à notre état la publicité qui lui est due.

Dis, de plus, à la Convention que nous l'invitons à rester à son poste, que nous la félicitons sur ses heureux travaux et sur les lois révolutionnaires, que nous jurons guerre éternelle aux tyrans coalisés et haine aux royalistes, fédéralistes, fanatiques, intrigants, muscadins et messieurs. Nous détestons également les faux patriotes qui cachent leurs crimes et tyrannisent les sans-culottes pour des erreurs; nous n'aimons pas davantage les ultrarévolutionnaires désorganiseurs et nous voulons la paix quand tous les peuples seront libres. S. et F. »

ROUSSEAU, M. L. LEMARCHAND, ANION,
F. LEBRETON.

N^o. — Le bordereau ci-joint t'offre, à la date du 10 de ce mois l'envoi que nous avons fait à la Trésorerie nationale d'une somme de 5 436 liv. dont 3 530 liv. en argent et 1 906 liv. en assignats provenant des coffres-forts de trois églises de notre district.

(1) P.V., XXXV, 19. *Débats*, n^o 568, p. 348.

(2) C 300, pl. 1055, p. 3.

(1) P.V., XXXV, 19. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1023, p. 1). Bⁱⁿ, 19 et 30 germ. (suppl^t); *Débats*, n^o 568, p. 348.

(2) C 297, pl. 1023, p. 1, 2.

[Etat des dons.]

DATES DES ENVOIS	LIEUX	CONTENUS
13 juin 1791	Monnaie de Nantes ...	87 marcs 4 grains d'argenterie.
16 février 1792	Idem.	107 marcs 5 onces d'argenterie.
11 Xbre 1792	Idem.	207 marcs 7 onces d'argenterie.
5 mai 1793	Idem.	241 marcs 3 onces 2 grains d'argenterie.
17 brumaire	Idem.	167 marcs 4 onces d'argenterie.
6 mai 1793	Département	100 marcs d'argenterie.
23 vendémiaire	Magazin de Rennes ...	10 matelas, 43 paillasses, 30 couvertures, 57 draps, 15 nappes, 64 serviettes, 17 torchons, 5 souilles, 18 aunes de toile.
29 vendémiaire	Idem.	3 193 livres de fer, 412 de plomb, 4 544 de cloches.
14 brumaire	Idem.	32 matelas, 25 paillasses.
10 frimaire	Idem.	12 matelas, 17 paillasses, 17 couvertures, 24 draps, 8 nappes.
2 nivôse	Arsenal à Rennes	1 647 livres de fer, 740 de plomb, 60 de cloches.
8 ventôse	Magazin de Rennes ...	7 matelas, 15 paillasses, 11 couvertures, 37 draps, 10 nappes, 22 serviettes, 3 torchons, 5 souilles, 21 chemises, 2 rideaux.
9 ventôse	Arsenal à Rennes	278 livres de cuivre blanc et 98 de rouge, 125 de fer, 118 d'étain, 54 de cloches, 246 souliers.
9 ventôse	Monnaie de Paris	219 marcs 5 onces d'argenterie.
10 ventôse	Trésorerie nationale ...	3 530 liv. en argent et 1 906 liv. en assignats.

Observations. — La Société populaire de Monfort a en outre déposé le 10 frimaire au magasin des effets des hôpitaux à Rennes 78 chemises, 1 nappe, un habit d'uniforme et une paire de souliers. Le Directoire va en outre faire conduire dans le plus bref délai environ 50 000 livres de métal de cloches, 4 000 livres de fer et 135 couvertures de laine. Les différentes communes voisines des grandes routes ont conduit leurs cloches directement à Rennes sur la réquisition du district; on peut évaluer ces objets à 50 000 livres.

Le cⁿ David, gendarme national, chargé de Commission des représentans du peuple fait conduire directement à Rennes le restant des cloches des communes qu'on peut évaluer à 100 000 livres. Il conduit aussi directement à Rennes le restant des argenteries des églises qu'on peut évaluer à 500 marcs.

16

La société populaire régénérée de Troyes félicite la Convention nationale sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, lui annonce qu'elle a armé et équipé un cavalier jacobin, et l'invite à rester à son poste. Point de paix, dit-elle, avant que les tyrans ligués contre la liberté soient exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Troyes, 29 vent. II] (2).

« Législateurs révolutionnaires,

L'anniversaire de leur naissance que les tyrans des Français faisoient célébrer avec la pompe

(1) P.V., XXXV, 19. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl.); J Sablier, n° 1242; Débats, n° 568, p. 348.

(2) C 300, pl. 1055, p. 4.

la plus brillante étoit celui de la servitude du peuple. Mais le peuple a brisé ses fers, la tête du dernier tyran est tombée sous le glaive vengeur de la loi et, à son tour, le peuple a dû célébrer l'anniversaire de sa délivrance, le triomphe de la République sur la tyrannie.

Nous l'avons célébrée cette fête du peuple français le décadi 10 pluviôse dernier dans le temple de la Vérité et de la Raison avec cet appareil majestueux et imposant qui ne convient qu'à des hommes libres; et là, d'une voix unanime, nous nous sommes écrié : Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, périsse le premier qui sous quelque dénomination que ce fut, oseroit attenter à notre liberté; les voûtes du temple ont retenti des cris répétés : Vive la République; Vive la Montagne!

Au milieu de la joie que nous inspiroit le souvenir du supplice du tyran, une idée triste venoit nous occuper. Nous sommes libres, disions-nous, mais une foule de nos frères, dans les îles de la République, gémissait dans le plus dur esclavage. Arrachés, la plupart dès leur enfance, des bras de leurs parents, sur les côtes d'Afrique, par la cruelle cupidité des marchands, ces êtres infortunés étoient l'objet d'un trafic honteux dans nos îles où, sous le prétexte trompeur de faire fleurir le commerce, ils recevoient souvent les traitements les plus durs. Leur état a excité votre sollicitude, et tout les Républicains françois applaudissent à votre décret qui rend à la liberté les hommes de couleur. Nous vous en félicitons, Représentants révolutionnaires; cet événement heureux va faire le sujet d'une fête pour notre commune.

Nous avons aussi armé et équipé un cavalier. Il est jeune et brave; c'est un jacobin, nous l'offrons à la République. Il va partir, il a juré de ne revenir au milieu de nous, que quand nos ennemis auront disparu.

Restez, Républicains législateurs, restez sur cette Montagne sacrée et redoutable d'où part cette foudre vengeresse qui pulvérise tous les